

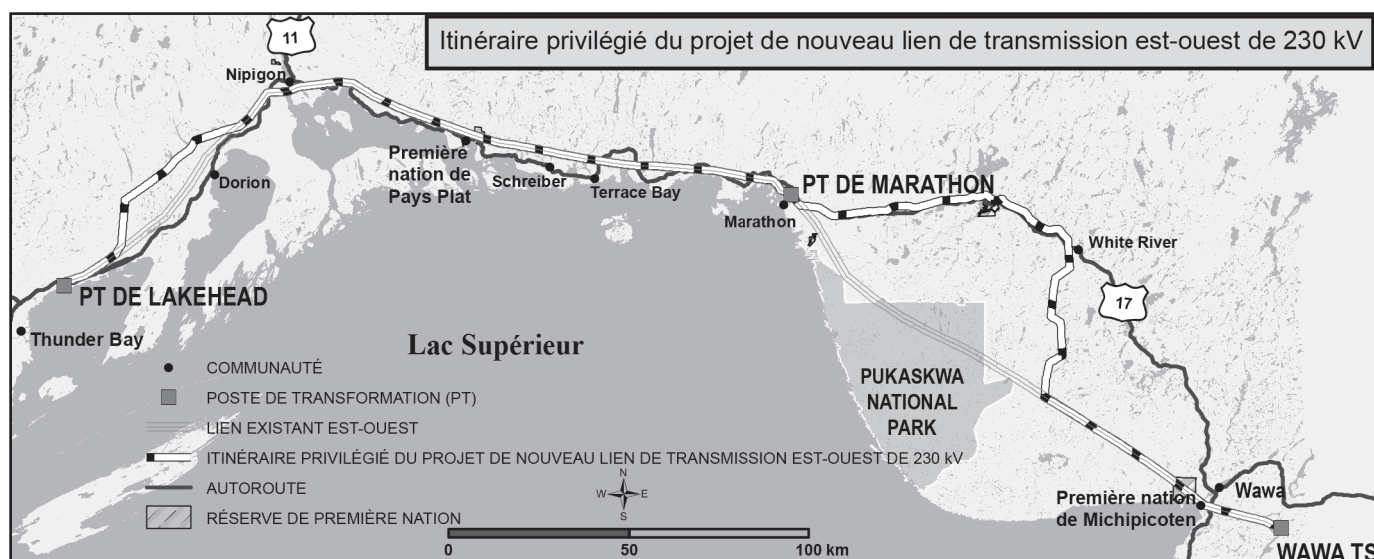
Avis d'intention de modification du rapport d'évaluation environnementale NextBridge Infrastructure – Projet de ligne d'interconnexion Est-Ouest

NextBridge Infrastructure LP (NextBridge) a l'intention de modifier le rapport d'évaluation environnementale (rapport d'ÉE) pour le projet de ligne d'interconnexion Est-Ouest qui a été remis au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) en juillet 2017. Le rapport d'ÉE a été remis au MEACC à des fins de révision, comme c'est exigé selon l'article 6.2 (1) de la *Loi sur les évaluations environnementales* et conformément aux stipulations approuvées par le ministre de l'Environnement le 28 août 2014. Le rapport d'ÉE modifié sera fondé sur la rétroaction reçue pendant la période d'examen.

Le projet

Le projet de ligne d'interconnexion Est-Ouest proposé (le projet) est une ligne de transport à double circuit de 450 kilomètres et de 230 kilovolts reliant le poste de transformation (PT) de Wawa au PT de Lakehead dans la municipalité de Shuniah près de Thunder Bay, avec une liaison au PT de Marathon. Le projet sera généralement parallèle à un corridor de ligne de transport à double circuit de 230 kV existante (la ligne d'interconnexion Est-Ouest existante), mais en évitant certaines caractéristiques sensibles traversées par la ligne existante, notamment le Parc national Pukaskwa. L'itinéraire privilégié figure sur la carte ci-dessous.

Le projet est nécessaire pour assurer la fiabilité à long terme de l'approvisionnement en électricité dans le nord-ouest de l'Ontario (le Nord-Ouest). On s'attend à ce que les activités industrielles ayant cours dans le Nord-Ouest, en particulier dans le secteur minier, entraînent une croissance de la demande en électricité au cours des prochaines décennies. À partir de cette croissance, ainsi que des changements relatifs à l'approvisionnement en électricité dans cette région, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) a cerné un besoin en matière de nouvel approvisionnement d'électricité dans le Nord-Ouest. La SIERE a étudié les solutions et a recommandé l'expansion de la ligne d'interconnexion Est-Ouest existante en se basant sur des critères techniques, économiques et autres.



Processus d'examen du rapport d'évaluation environnementale

NextBridge s'engage à consulter les intervenants intéressés, les membres du public et les communautés autochtones afin de recevoir leurs commentaires sur le projet proposé durant tout le processus d'évaluation environnementale. Les stipulations pour l'évaluation environnementale ont été soumises au MEACC en février 2014 et approuvées en août de la même année. Une ébauche du rapport d'ÉE a été remise au MEACC et rendue accessible au public à des fins d'examen et de formulation de commentaires de décembre 2016 à mars 2017. NextBridge a mis à jour le rapport d'ÉE en fonction de la rétroaction reçue pendant cette période. Un rapport d'ÉE final a été remis au MEACC en juillet 2017 et rendu accessible au public à des fins d'examen et de formulation de commentaires de juillet 2017 à septembre 2017, comme c'est exigé en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales*. NextBridge étudie actuellement les commentaires reçus relativement au rapport d'ÉE final.

NextBridge s'est engagée à modifier le rapport d'ÉE afin d'intégrer la rétroaction fournie par l'équipe d'examen du gouvernement provincial, les communautés autochtones et les personnes intéressées. NextBridge poursuivra la consultation tout au long du processus d'examen inachevé. L'échéance pour la remise du rapport d'ÉE modifié est en cours de négociation avec le MEACC.

La modification du rapport d'ÉE se fait conformément au paragraphe 6.2(2) de la *Loi sur les évaluations environnementales*, qui stipule qu'un proposant peut modifier ou retirer son ÉE en tout temps avant la date limite d'achèvement de l'examen par le ministère. Le but d'une modification est « de régler des problèmes avec l'évaluation environnementale qui peuvent être survenus durant la première période de consultation et qui sont trop nombreux ou complexes pour être résolus à l'intérieur des délais réglementés », selon l'article 6.2.1 du *Code de pratique : Préparation et examen du processus d'évaluation environnementale en Ontario* (2014).

Les intervenants intéressés et les communautés autochtones auront la possibilité de participer à l'examen et de fournir leurs commentaires sur le rapport d'ÉE modifié. Avant la période d'examen, un avis de soumission du rapport d'ÉE sera distribué aux intervenants et aux communautés par courrier, dans les journaux et dans des publications au www.nextbridge.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le projet proposé ou le processus d'évaluation environnementale, veuillez prendre contact avec :

Jennifer Tidmarsh, directrice du projet, NextBridge Infrastructure
390, rue Bay, bureau 1720, Toronto (Ontario) M5H 2Y2
Courriel : info@nextbridge.ca
Téléphone : 1 888 767-3006
Télécopieur : 416 364-2533
www.nextbridge.ca

Agni Papageorgiou, agente des projets spéciaux, Direction des autorisations environnementales
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique
135, avenue St. Clair Ouest, 1^{er} étage
Toronto (Ontario) M4V 1P5
Courriel : agni.papageorgiou@ontario.ca
Téléphone : 416 314-7225
Télécopieur : 416 314-8452

Avis publié le 14 novembre 2017

Tous les renseignements personnels inclus dans une soumission, tels que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'emplacement de la propriété, sont recueillis, conservés et divulgués par le MEACC à des fins de transparence et de consultation. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* ou sont recueillis et conservés dans le but de créer un dossier qui sera mis à la disposition du grand public, comme décrit dans l'article 37 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les renseignements personnels feront partie d'un dossier public qui sera à la disposition du grand public, sauf si vous demandez qu'ils soient tenus confidentiels. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez prendre contact avec la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée du MEACC au 416 314-4075.

NEXTBRIDGE
INFRASTRUCTURE